

Réunion du Conseil Municipal du 14 MARS 2023 à 20H

Présents : BORIE Simon, CRUEGHE Thierry, DELZANGLES Jacques, FLAGEL Marc, REALLON Marianne, RIGAUDIERE Vincent, BADUEL Christine, BORNE Jérémie, CONDAMINE Géraud.

Secrétaire de séance : BORIE Simon

Public : Monsieur Giraud, Monsieur Capsenroux.

Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité.

I- COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :

Monsieur Marc FLAGEL 1^{er} Adjoint présente le compte administratif 2022 ; il en détaille les différentes lignes en dépenses et recettes de fonctionnement, dépenses et recettes d'investissement. Les différents tableaux se trouvent en pièces jointes.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

II- COMPTE DE GESTION :

Le rapport joint en annexe fait état d'un excédent de 20 377, 26 Euros.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

L'affectation de résultats est votée à l'unanimité.

Pour informations complémentaires :

Le samedi 18 mars 2023 se réunira la commission finances pour la préparation du budget 2023.

Terrain cimetièrre, pour la demande de subvention Cantal Solidaire à la création d'un parking, vote pour à l'unanimité.

La subvention des menuiseries du bâtiment de la mairie sera finalement d'environ 16 000 Euros.

La Chambre Régionale des Comptes nous demande le versement du supplément familial que nous n'avons pas verser depuis 2016 soit 2 032 Euros (environ 400 Euros par an qui serait obligatoire)

III- QUESTIONS DIVERSES:

Visite du centre de la station de tri recyclable de Saint-Jean Lagineste par les élus de la CABA.
Monsieur le Maire fait savoir que 95 % des déchets sont recyclés.

Urbanisme, Mr et Mme BROUSSIER habitants de notre commune veulent créer un bâtiment sur un terrain qu'ils souhaitent acquérir au sein village de Puézac Ils se trouvent en désaccord sur l'implantation de leur projet avec les services de la CABA qui gèrent les dossiers urbanismes. Monsieur le Maire soutien ses administrés et trouve cohérent que les constructions, dans un site tel qu'à Puézac s'éloignent les unes des autres par respect du voisinage surtout en campagne. Une solution mérite d'être trouvée...pour l'intérêt de tous.

Cornet. L'assainissement de madame ROUCHES n'a pas été déclaré conforme par les services de la CABA. L'eau sort directement sur la voie publique communale. Les services de la CABA vont raccorder les eaux émissent par la micro station dans le réseau d'eaux pluviales existant.

Eau. La CABA fait part du niveau bas des cours pour la période.

ECO Rando. La randonnée pour le ramassage des déchets sur notre commune se tiendra le samedi 22 avril 2023 à partir de 09H00 départ devant la mairie.

Chemin du Devez. Monsieur le Maire informe le conseil et la commission environnement que le chemin est ouvert. Monsieur le Maire et l'adjoint technique ont travaillé durant une semaine et que seule la passerelle qui doit passer dessus le Meyrou reste à poser.

Le chemin derrière la mairie. La clôture est en mauvais état et doit être remplacée. Un arbre se trouve sur le pont de Sournac.

Concession de Monsieur Roux, Monsieur Flagel doit le rencontrer pour suite à donner ;

Porte accès local comité des fêtes. Depuis le changement de la porte une forte odeur de fioul est apparue dans la salle du secrétariat de mairie. Une aération supplémentaire semble nécessaire pour faire partir les odeurs venant du sous-sol.

IV- PAROLES AUX ELUS :

Madame Cécile VIGIE s'interroge sur les biens sectionnaires de Cornet, elle en donne la définition. *Les biens de section (ou biens sectionnaires) sont, en France dans le milieu rural, des biens dont la jouissance revient aux habitants d'une section de commune. Les habitants de la section ne sont pas propriétaires des biens sectionnaires. Ces biens sont distincts de ceux de la commune.*

La gestion des biens et des droits de la section est toutefois assurée par le conseil municipal et par le maire.

Ce n'est pas un bien d'appropriation privative. Un particulier ne peut donc pas avoir de libre disposition sur ce bien.

Art. L.241-15 du CGCT : Aucun bois ne peut être partagé sur pied ni abattu individuellement par le titulaire d'un droit d'usage.

La maison Puechavy également sur Cornet, occupée de manière irrégulière par un habitant du village de Cornet, pour stocker du bois, réaliser un jardin potager. N'a pas de titre de propriété et ne paie d'impôts, taxe foncière pour cette parcelle.

Cette occupation irrégulière est dénoncée par plusieurs habitants du village de Cornet, qui considèrent eux aussi cette occupation comme étant illégitime.

Donc il est à noter que cette occupation ne se fait pas de manière paisible.

Urgent de convoquer la CCID et de mettre en marche la procédure d'acquisition du bien sans maître.

Monsieur Marc FLAGEL fait le point sur les biens sectionnaires. A Lacombe Basse, un arbre est tombé le propriétaire veut savoir ce qu'on fait de l'arbre (fermage convention).

Le conseil donne le feu vert pour ramasser le bois.

Fin du tour de table.

Monsieur le Maire donne la parole aux gens présent dans la salle.

Monsieur Jacques Capsenroux, s'interroge sur le conte de Noël présent dans le bulletin communal. Il présente ses excuses au conseil pour sa « non compréhension » et estime ne pas être assez intelligent ou ne pas avoir assez d'humour pour le comprendre.

Suite à l'ouverture du chemin de Devez, ne comprend pas pourquoi personne n'est venu le voir pour parler du positionnement du chemin qui fait couper une parcelle en deux. La réponse de Monsieur le Maire qui a effectué les travaux, pour le positionnement la commission venue en reconnaissance n'avait pas pris de décision.

Pour le Pont de Sournac les fils de fers et piquets qui se trouvent sur le chemin sont dangereux pour les personnes qui se promènent et l'emprunte. La commission travaux se propose de venir sur les lieux avec lui afin de définir les nouvelles limites du chemin communal.

Monsieur Jean-Francis Giraud, reproche que le dernier compte rendu du Conseil était mal fait.

Pour les biens sectionnaires de Cornet dont parle madame Vigié, il juge ses propos faux, l'invitant à se renseigner un peu plus sur le sujet. Il dénonce aussi des menaces envers sa personne avec pour témoin l'adjoint technique de la commune lors d'une entrevu à Cornet réunissant les trois protagonistes. Il dénonce et regrette l'argent investie dans l'étang commun pour sa finalité.

Fin de la séance du Conseil à 22H35.